



MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

DIRECTION GENERALE DU BUDGET

**RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIERE
DU FONDS NATIONAL DES RETRAITES DU BENIN, GESTION 2025**

Mars 2026

Sommaire

| | |
|---|----|
| Résumé exécutif | 4 |
| Introduction..... | 6 |
| 1. PRESENTATION DU FNRB ET SITUATION FINANCIERE 2020-2024..... | 7 |
| 1.1. Présentation du FNRB | 7 |
| 1.1.1. Mission et objectifs du programme | 7 |
| 1.1.2. Diagnostic stratégique | 8 |
| 1.1.2.1. Forces..... | 8 |
| 1.1.2.2. Faiblesses..... | 8 |
| 1.1.3. Présentation des actions constitutives du programme et des acteurs impliqués | 8 |
| 1.1.4. Présentation du Responsable de Programme..... | 9 |
| 1.1.5. Réformes engagées..... | 9 |
| 1.2. Situation financière des cinq dernières années : 2020-2024 | 9 |
| 1.2.1. Réalisation des recettes..... | 9 |
| 1.2.2. Exécution des dépenses | 11 |
| 1.3. Solde budgétaire | 12 |
| 2. SITUATION FINANCIERE DE LA GESTION 2025 | 14 |
| 2.1. Chiffres clés | 14 |
| 2.2. Réalisation des recettes et exécution des dépenses de l'année..... | 14 |
| 2.2.1. Réalisation des recettes..... | 14 |
| 2.2.2. Exécution des dépenses | 15 |
| 2.2.3. Solde budgétaire | 16 |
| 2.2.4. Solde budgétaire corrigé des effets financiers des mesures à caractère social du FNRB...16 | |
| 3. PREVISIONS DE 2026 | 18 |
| 3.1 Recettes..... | 18 |
| 3.2 Dépenses | 18 |
| 4. PERSPECTIVES 2026 – 2028..... | 19 |
| 4.1. Perspectives financières 2026-2028 | 19 |
| Conclusion | 20 |



Liste des figures

| | |
|---|----|
| Figure 1: Evolution des recettes sur les cinq dernières années : 2020 à 2024..... | 10 |
| Figure 2: Evolution des dépenses sur les cinq dernières années..... | 12 |
| Figure 3 : Evolution du solde budgétaire de 2020 à 2024 | 13 |

Liste des tableaux

| | |
|---|----|
| Tableau 3: Cadre de performance du programme | 7 |
| Tableau 1: Présentation des actions constitutives du programme | 8 |
| Tableau 4: Evolution des recettes et des dépenses de 2020 à 2024..... | 13 |
| Tableau 5: Chiffres clés au 31 décembre 2025 | 14 |
| Tableau 6: Réalisation des recettes du FNRB au 31 décembre 2025..... | 15 |
| Tableau 7: Exécution des dépenses du FNRB au 31 décembre 2025 | 15 |
| Tableau 8: Solde budgétaire au 31 décembre 2025 | 16 |
| Tableau 9 : Calcul du solde budgétaire corrigé des dépenses à caractère social du FNRB..... | 17 |
| Tableau 10: Perspectives financières 2026-2028 | 19 |

g h

Résumé exécutif

1. L'élaboration du rapport financier du Fonds national des Retraites du Bénin, est une exigence légale annuelle qui tire son fondement des dispositions de l'article 75 de la loi 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraite, et constitue de fait, une annexe explicative au rapport d'exécution de fin d'année de la loi de finances.
2. Le rapport s'analyse également comme une démarche d'ouverture budgétaire et de bonne gouvernance financière. Dans un contexte marqué par un déficit structurel du fonds, il assure aux cotisants, aux pensionnés ainsi qu'au public, le droit de s'informer sur la situation financière du fonds national de retraite au moyen d'éléments comptables tels que les recettes, les dépenses et la trajectoire du solde budgétaire et les perspectives de réformes susceptibles d'inverser la tendance du déséquilibre financier actuel ;
3. Pour l'année 2025, il met spécifiquement l'accent sur l'impact que les différentes réformes engagées ont pu avoir dans l'immédiat non seulement sur la qualité des prestations offertes aux usagers, mais aussi sur la trajectoire du déficit du fonds. Ainsi, le présent rapport essaie de mettre en lumière, la corrélation entre l'opérationnalisation de certaines mesures telles que la digitalisation des services avec la satisfaction des usagers.
4. Au plan financier, l'Etat fournit moins d'effort en termes de subvention pour la couverture des besoins de pensions et de rentes.
5. **Le taux de réalisation des recettes s'établit à 99,7% tandis que les dépenses atteignent 89,4% d'exécution des prévisions de l'année.**

En effet, sur une prévision annuelle de 59 166 millions de francs CFA, les recettes constituées des retenues à la source et des validations de services ont été réalisées à hauteur de 59 005 millions de francs CFA, correspondant à un taux de 99,7%. Les recettes collectées comprennent les retenues sur salaire pour 56 331 millions de FCFA et 2 674 millions au titre des validations de service.

En glissement annuel, elles enregistrent une baisse de 2 543 millions, soit un taux de 4,1%, du fait des pertes de cotisations dues aux départs à la retraite dans la période qui ne sont pas compensées par les cotisations des nouvelles recrues. Toutefois, la poursuite de l'activité relative au contrôle employeur augure de belles perspectives de recettes pour le fonds notamment les recettes issues de la validation des services détachés.

Quant aux dépenses de pension, elles atteignent 89 901 millions de francs CFA sur une prévision de 100 600 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 89,4% des prévisions annuelles. Il convient de noter la poursuite du paiement au profit des enseignants de la dette liée à la revalorisation des pensions démarrée depuis juin 2024.

Spécifiquement, les dépenses de soins, d'hospitalisations et d'évacuations sanitaires des pensionnés, atteignent un niveau d'exécution de 1 895 millions de FCFA sur une prévision de 2 500 millions, soit une consommation de 75,8% contre 79,1% en 2024.

Les dépenses de fonctionnement, quant à elles, restent relativement faibles à 367 millions de FCFA, sur une prévision de 1 000 millions de FCFA, soit un taux d'exécution de 36,7% en hausse de 11% par rapport à leur niveau atteint en 2024 qui était de 330 millions de FCFA.

Le solde budgétaire de la gestion 2025 s'élève à -30 896 millions francs CFA, traduisant une couverture des dépenses par les recettes de l'ordre de 65%. Ce niveau est en baisse de 2 points par rapport à celui de 2024, où le taux était de 67%, avec un déficit de 28 044 millions de francs CFA.

Introduction

Plusieurs structures étatiques appuient le Gouvernement béninois en matière de protection sociale. En particulier, la protection sociale des agents de l'État est assurée par le Fonds national des Retraites du Bénin (FNRB), organisme de retraite créé par l'Ordonnance n°063/PR du 29 décembre 1966. Il est chargé de liquider, concéder et servir les pensions attribuées en application du code des pensions, loi 86-014 du 26 septembre 1986 et les textes qui l'ont modifié et/ou complété. La gestion du fonds est confiée au Ministre chargé des finances.

Les pensionnés du FNRB sont constitués des :

- retraités agents permanents de l'État civils et militaires ;
- retraités agents contractuels de l'État ;
- retraités de l'ex-Organisation Commune Bénin Niger des chemins de fer et des transports ;
- veuves, veufs et orphelins mineurs de ces différents agents.

Les branches couvertes par le FNRB sont au nombre de cinq (5) à savoir :

- pension de vieillesse ;
- pension de survivants ;
- soins de santé ;
- risque professionnel / invalidité ;
- prestations familiales.

Pour répondre à ses objectifs, le FNRB est organisé autour de plusieurs structures du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) que sont : la Direction générale du Budget, la Direction nationale du Contrôle financier, la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique et une structure en dehors du MEF qui est la Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées (DOPA) du ministère en charge de la Défense nationale, chargée de la liquidation des pensions militaires.

La Direction des Pensions et des Rentes viagères (DPRV), structure technique de la Direction générale du Budget est chargée d'appliquer le code des pensions de retraite. A ce titre, elle est chargée, entre autres, d'élaborer le rapport sur la situation financière du FNRB.

Conformément à l'article 75 de la loi n°86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions, dans le domaine financier et comptable, le Ministre des Finances est chargé de contrôler les opérations de recettes et de dépenses constatées au compte du FNRB. Il établit au cours du premier trimestre de chaque année un rapport sur la situation financière du Fonds pendant l'année précédente et sur les prévisions financières de l'année en cours.

Le présent document présente le rapport sur la situation financière du Fonds pour le compte de la gestion 2025. Il s'articule autour des points suivants :

- Présentation du FNRB et situation financière 2020-2024 ;
- Situation financière de la gestion 2025 ;

- Prévisions de l'année 2026 ;
- Perspectives 2026-2028.

1. PRESENTATION DU FNRB ET SITUATION FINANCIERE 2020-2024

1.1. Présentation du FNRB

L'exécution du budget du FNRB s'appuie sur le programme 6 du ministère de l'Economie et des Finances intitulé « Assurance retraite des agents de l'Etat » et le Directeur général du Budget en est le Responsable de programme.

Le programme "Assurance retraite des agents de l'Etat " est formulé pour accompagner la vision du Gouvernement en matière de protection sociale des agents de l'Etat et de leurs familles. Il opérationnalise les actions contenues dans le pilier 3 du Programme d'action du Gouvernement "Améliorer les conditions de vie des populations" en son axe stratégique n°6 "Renforcement des services sociaux de base et protection sociale".

1.1.1. Mission et objectifs du programme

Mission du programme : Assurer une protection sociale efficace aux agents de l'Etat ainsi que leurs familles.

Les objectifs global et spécifiques sont résumés dans le cadre de performance ci-dessous.

Tableau 1: Cadre de performance du programme

| Logique d'intervention | Résultats attendus | Indicateurs de performance | Hypothèses et conditions critiques |
|---|--|--|--|
| Objectif global : Assurer un taux de satisfaction des pensionnés d'au moins 90% pour l'ensemble des prestations du FNRB | | | Respect des délais et de la réglementation par les usagers |
| Objectif spécifique 1 : Assurer un revenu de remplacement aux retraités le 1 ^{er} jour du mois suivant l'admission à la retraite | Les retraités reçoivent leurs pensions au plus tard un mois après leur admission à la retraite | Taux de délivrance des livrets de pension aux agents admis à la retraite le jour de leur admission à la retraite | Disponibilité de la paie des cinq dernières années dans SUNKWE |
| Objectif spécifique 2 : Assurer une prise en charge diligente des factures de soins et d'hospitalisation des pensionnés | Les factures de soins sont réglées dans un délai réglementaire de 90 jours | Taux de règlement des factures de soins dans un délai de 90 jours | Disponibilité de crédits pour le paiement des soins |
| Objectif spécifique 3 : Faciliter la communication avec les usagers | Les pensionnés sont informés à temps du niveau de traitement de leurs dossiers | Taux de satisfaction des usagers | Disponibilité des contacts téléphoniques des usagers et leur facilité à utiliser les outils numériques mis à disposition |
| Objectif spécifique 4 : Améliorer le niveau des recettes du FNRB | Les recettes issues de la validation des services sont mieux recouvrées | Taux de recouvrement des restes à recouvrer des ordres de recettes | Disponibilité de la Recette Générale du trésor de la DGTCP pour le recouvrement des ordres de recettes |

1.1.2. Diagnostic stratégique

1.1.2.1. Forces

- Loi 86-014 du 26 septembre 1986 portant code des pensions civiles et militaires de retraites en République du Bénin et les textes qui l'ont modifiée et/ou complétée.
- Décret n°2021-641 du 24 novembre 2021 portant règles de coordination des régimes de retraite de la Caisse nationale de Sécurité sociale et du Fonds national des Retraites du Bénin.
- Système informatique renforcé : La majorité des données du FNRB est informatisée.
- Qualité des services offerts aux affiliés : Le FNRB a amélioré son processus de traitement à travers la liquidation automatique des dossiers de pension de retraite.

1.1.2.2. Faiblesses

- Déficit du Fonds national des Retraites du Bénin ;
- Code des pensions désuet par rapport à l'environnement juridique international en matière de protection sociale (absence d'unicité du code des pensions ; certaines dispositions telles que les bonifications, les règles relatives à la revalorisation des pensions ne sont plus compatibles avec l'équilibre financier du régime, etc.) ;
- Base de données incomplète : Malgré les progrès enregistrés dans l'amélioration de son système d'information et de gestion, le FNRB doit encore combler certaines lacunes. Celles-ci découlent notamment des difficultés rencontrées lors du transfert des données de SYSAGEP vers SICOPE.

1.1.3. Présentation des actions constitutives du programme et des acteurs impliqués

Tableau 2: Présentation des actions constitutives du programme

| Actions | Activités | Unités administratives |
|---|---|---|
| Action 1 : Administration du FNRB | Gestion des ressources Archivage Communication et relations avec les usagers Systèmes d'information et dématérialisation Coopération avec d'autres institutions Réforme du régime de retraite Mobilisation des recettes Gestion du contentieux | Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique |
| Action 2 : Pension de retraite et d'invalidité | Prestations de vieillesse et de survivants Prestations d'invalidité | Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique Département des Retraites et des Archives/MTFP Direction de l'Organisation et du Personnel des Armées (DOPA)/MDN |
| Action 3 : Couverture sanitaire des pensionnés | Couverture des soins des évacués sanitaires Couverture des frais de soins et d'hospitalisation des pensionnés | Direction générale du Budget Direction nationale du Contrôle financier Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique Ministère de la Santé |

1.1.4. Présentation du Responsable de Programme

Nom et prénom(s) : CHAOU Rodrigue

Profil et poste occupé : Administrateur des Banques et Institutions Financières, Directeur général du Budget

1.1.5. Réformes engagées

Au cours de l'année 2025, on peut noter :

- le renforcement du mécanisme de la coordination entre la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) et le FNRB à travers la conception et la mise à jour de nouveaux modules informatiques et la conduite de travaux entrant dans le cadre du paiement de la pension unique par l'organisme d'instruction ;
- l'amélioration de la liquidation automatique des dossiers : les résultats obtenus à fin 2025 et les témoignages recueillis auprès des bénéficiaires permettent d'affirmer que l'objectif de la réforme a été atteint. L'objectif de payer la pension le premier jour du mois suivant la date d'admission à la retraite des agents de l'Etat est déjà une réalité ;
- la finalisation des travaux d'audit actuariel du FNRB ;
- la refonte du SICOPE à travers le démarrage de la conception du SIGRHP (Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie).

1.2. Situation financière des cinq dernières années : 2020-2024

1.2.1. Réalisation des recettes

Suivant les dispositions de l'article 78 du code des pensions, les recettes du FNRB comprennent :

- les retenues prélevées sur les traitements des Agents Permanents de l'Etat, Civils ou Militaires affiliés ;
- les contributions correspondantes des budgets employeurs (agents détachés et part patronale de l'Etat) ;
- les versements effectués par rachat des services accomplis sous les régimes de retraite coordonnés avec le régime du FNRB. Cette option n'a pas été envisagée dans le cadre de la coordination entre le FNRB et la CNSS ; chaque organisme paie la pension correspondant aux cotisations reçues ;
- les versements effectués par validation des services auxiliaires et stagiaires ;
- les revenus des capitaux : le FNRB ne dispose pas de revenu de placement ;
- les dons et les legs ;
- les ressources accidentelles ;

- éventuellement, toutes subventions de l'Etat destinées notamment à assurer l'équilibre financier du Fonds. Elles constituent l'une des principales sources après les retenues, la part patronale et des validations de service.

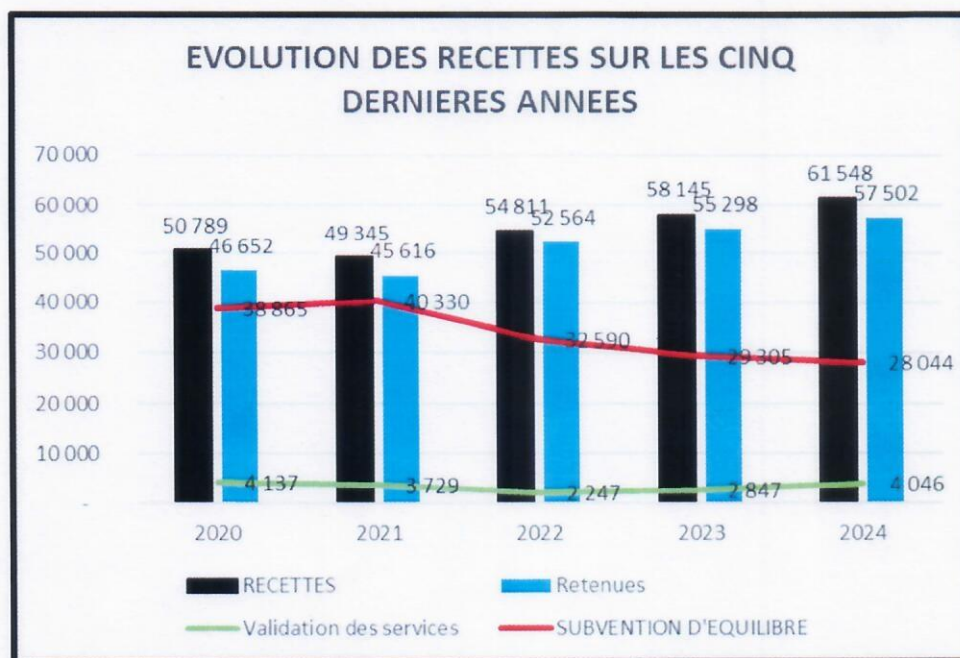
En effet, les recettes du FNRB sont constituées principalement des retenues sur salaires y compris la part employeur, des validations de services et de la subvention d'équilibre de l'Etat.

Les retenues sur salaire et les validations de services ont connu une augmentation presque régulière sur la période 2020 - 2024 passant de 50 789 millions de FCFA en 2020, 49 345 millions de FCFA en 2021, 54 811 millions de FCFA en 2022, 58 145 millions de FCFA en 2023 pour s'établir à 61 548 millions de FCFA en 2024, soit une augmentation totale de 10 759 millions de francs CFA en quatre (4) ans, correspondant à 2 689 millions de FCFA en moyenne par an.

Cette situation globalement favorable des recettes est due d'une part, aux effets de la réforme des textes intervenue par la mise en exécution de la loi 2015-19 du 15 novembre 2016 avec le relèvement des taux de cotisations de 20% à 25% à raison de 8% pour l'employé et 17% pour l'employeur (en général l'Etat) et l'affiliation des agents contractuels au FNRB et d'autre part, à l'effort de recouvrement des acteurs de la chaîne (DGB et DGTCP).

En revanche, les subventions d'équilibre de l'Etat sont en constante baisse passant de 38 865 millions de FCFA en 2020 à 32 590 millions de FCFA en 2022, pour s'établir à 28 044 millions de FCFA en 2024, traduisant un effort de réduction progressive de la contribution de l'Etat.

Figure 1: Evolution des recettes sur les cinq dernières années : 2020 à 2024



g h

1.2.2. Exécution des dépenses

Conformément aux dispositions de l'article 79 du code des pensions, les dépenses du FNRB comprennent :

- les paiements d'arrérages des pensions et rentes ;
- les remboursements de retenues ;
- les versements effectués pour rachat des services accomplis sous le régime au profit des régimes coordonnés ;
- les dépenses de fonctionnement du service des pensions ;
- les dépenses accidentelles.

En effet, les dépenses du FNRB sont constituées des dépenses de transfert et des dépenses de fonctionnement.

Les dépenses de transfert regroupent les dépenses de pensions, les dépenses de soins et d'hospitalisations des pensionnés, ainsi que les dépenses d'évacuation sanitaire.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles comprennent les dépenses de personnel et les achats de biens et services.

Sur la période 2020 à 2024, on a constaté une évolution en dents de scie des dépenses totales qui sont passées de 89 654 millions de FCFA en 2020, à 89 675 millions de FCFA en 2021, 87 401 millions de francs CFA en 2022, 87 450 millions de FCFA en 2023 puis 89 592 millions de FCFA en 2024.

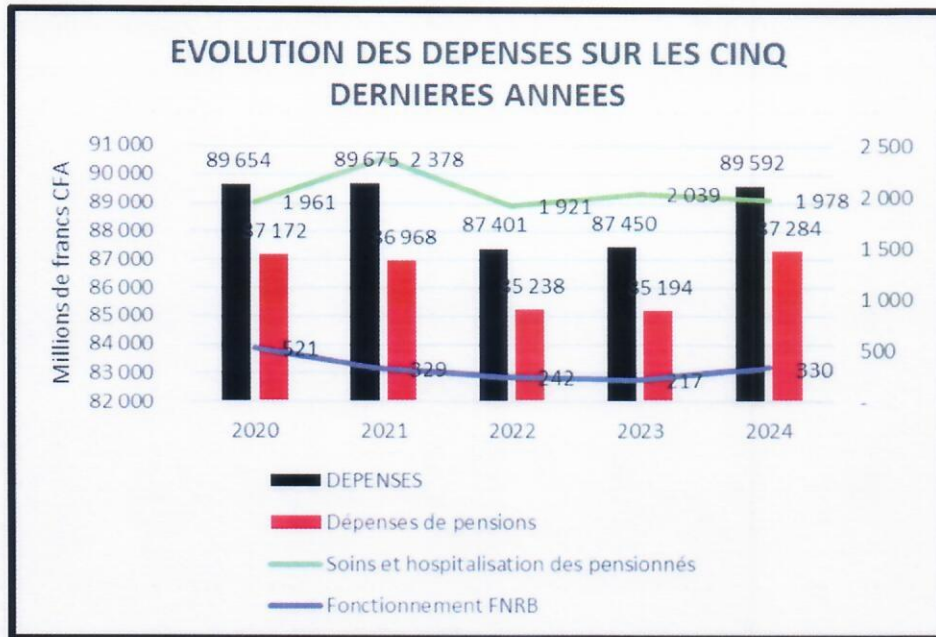
Cette évolution traduit une maîtrise des dépenses, principalement due à une diminution progressive des paiements d'arrérages de pensions, conséquence des effets positifs de la liquidation automatique des pensions de retraite.

Plus spécifiquement, les dépenses de pension, qui représentent en moyenne plus de 95% des dépenses, ont connu une évolution baissière sur les trois premières années puis haussière depuis 2022 même si globalement elles sont contenues entre 85 238 et 87 294, avec un pic atteint en 2024 à 87 284 millions de FCFA. En 2020, elles étaient de 87 172 millions de francs CFA, 86 968 millions de FCFA en 2021 puis 87 284 millions de FCFA en 2024 comme l'illustrent le graphique et le tableau ci-dessous.

Les dépenses de soins, d'hospitalisation et d'évacuation sanitaire des pensionnés, sont passées de 1 961 millions de FCFA en 2020 à 2 378 millions de FCFA en 2021, 1 921 millions de FCFA en 2022, 1 921 millions de FCFA en 2022 puis 2 039 millions de FCFA en 2023 et 1 978 millions de FCFA en 2024.

Les dépenses de fonctionnement quant à elles sont restées en moyenne à 300 millions sur les quatre dernières années avec un pic en 2020 de 521 millions de francs CFA. Cette baisse constante au cours de la période traduit une volonté manifeste de réduire le déficit du fonds.

Figure 2: Evolution des dépenses sur les cinq dernières années



1.3. Solde budgétaire

Le solde budgétaire est resté négatif sur la période en raison du niveau élevé des dépenses par rapport aux recettes, même si le déficit est en baisse sur les trois dernières années avec son niveau le plus faible atteint en 2024 (28 044 millions francs CFA ; confer figure 3 et tableau 3 ci-dessous)

Toutefois, il importe de souligner qu'en l'absence de l'effet financier des revalorisations, la réforme des textes ayant consacré l'affiliation des agents contractuels de l'Etat, le changement de la base de calcul des pensions et l'augmentation du taux de cotisation auraient permis de réduire considérablement le déficit.

Cependant, l'augmentation des recettes engendrée par ces réformes a été très tôt absorbée par le paiement d'importants arrérages de pensions résultant de la revalorisation des pensions, dont la dette n'est pas encore entièrement soldée.

Figure 3 : Evolution du solde budgétaire de 2020 à 2024

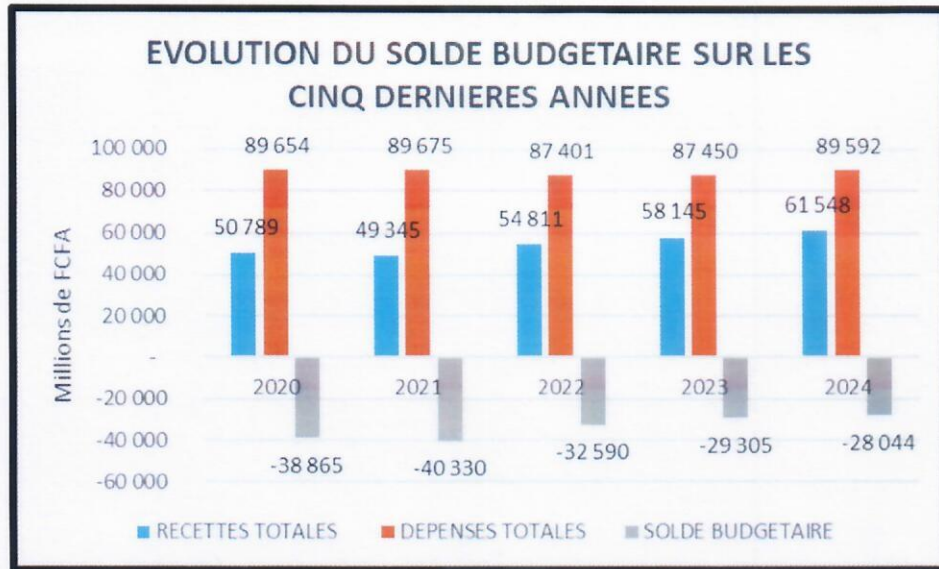


Tableau 3: Evolution des recettes et des dépenses de 2020 à 2024

| | <i>En millions de francs CFA</i> | | | | |
|---|----------------------------------|----------|----------|----------|----------|
| | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 |
| RECETTES TOTALES | | | | | |
| | 50 789 | 49 345 | 54 811 | 58 145 | 61 548 |
| Retenues | 46 652 | 45 616 | 52 564 | 55 298 | 57 502 |
| Validation des services | 4 137 | 3 729 | 2 247 | 2 847 | 4 046 |
| Subvention d'équilibre | 38 865 | 40 330 | 32 590 | 29 305 | 28 044 |
| DEPENSES TOTALES | | | | | |
| | 89 654 | 89 675 | 87 401 | 87 450 | 89 592 |
| Dépenses de pensions | 87 172 | 86 968 | 85 238 | 85 194 | 87 284 |
| Soins et hospitalisation des pensionnés | 1 961 | 2 378 | 1 921 | 2 039 | 1 978 |
| Fonctionnement FNRB | 521 | 329 | 242 | 217 | 330 |
| SOLDE BUDGETAIRE | | | | | |
| | - 38 865 | - 40 330 | - 32 590 | - 29 305 | - 28 044 |

Source : DPRV, sur la base des données fournies par le SIGFP et la DGTCP

Handwritten signature

2. SITUATION FINANCIERE DE LA GESTION 2025

2.1. Chiffres clés

Ils sont résumés dans le tableau ci-après :

Tableau 4: Chiffres clés au 31 décembre 2025

| Désignations | Effectifs | Montants (en millions de francs CFA) | Observations |
|-------------------------------------|-----------|--------------------------------------|--|
| Effectif des affiliés | 94 935 | | |
| Effectif des pensionnés en paiement | 51 171 | | |
| Cotisations sociales | | 59 005 | Prélèvements sur salaires et validations de service. |
| Pensions versées | | 87 639 | |
| Soins et hospitalisation | | 1 895 | |
| Fonctionnement | | 367 | |
| Résultat financier (déficit) | | - 30 896 | |

Source : DPRV

2.2. Réalisation des recettes et exécution des dépenses de l'année

2.2.1. Réalisation des recettes

Sur une prévision annuelle de 59 166 millions de francs CFA, les recettes recouvrées au 31 décembre 2025 s'élèvent à 59 005 millions de francs CFA, soit un taux de réalisation de 99,7%. Ces recettes comprennent 56 331 millions de FCFA de recettes de retenues sur salaire dont 18 279 millions de francs de part ouvrière, 38 051 millions de francs de part patronale et 2 674 millions de francs au titre des validations de service.

En glissement annuel, les recettes totales recouvrées au titre de l'année 2025 sont en baisse de 2 543 millions de FCFA qui s'explique par une baisse sensible des recettes de retenues sur salaire pour 1 171 millions de FCFA du fait des effets financiers des pertes de cotisations due aux départs à la retraite dans l'année qui ne sont pas compensées par les cotisations des nouvelles recrues ; et une baisse de 1 372 millions de FCFA de recettes issues des validations de service. Enfin, il convient de souligner qu'au titre de la gestion sous revue, 5 233 ordres de recette ont été émis pour un montant total de 3 535 millions de francs CFA dont 1 964 millions de francs CFA à la charge de l'Etat (soit 55%).

Tableau 5: Réalisation des recettes du FNRB au 31 décembre 2025

| Nature des recettes | En millions de francs CFA | | | | | | | |
|--------------------------|---------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|--------------|----------------|------------------|
| | 2024 | | | 2025 | | | ECARTS (b-a) | |
| | Prév annuelle | Réal (a) | Taux | Prév annuelle | Réal (b) | Taux | Valeur | Taux d'accroiss. |
| Retenues | 56 333 | 57 502 | 102,1% | 56 398 | 56 331 | 99,9% | - 1 171 | -2,0% |
| Validations des services | 2 247 | 4 046 | 180,1% | 2 768 | 2 674 | 96,6% | - 1 372 | -33,9% |
| Total | 58 580 | 61 548 | 105,1% | 59 166 | 59 005 | 99,7% | - 2 543 | -4,1% |

Source: DPRV, sur la base des données fournies par la DGTCP

2.2.2. Exécution des dépenses

Sur une prévision annuelle des dépenses de 100 600 millions de francs CFA, le niveau d'exécution des dépenses base engagement au 31 décembre 2025 s'élève à 89 901 millions de francs CFA soit un taux d'exécution de 89,4%. En glissement annuel ce niveau est en hausse de 309 millions dû principalement aux effets financiers des départs à la retraite sur la période.

Par grande masse, les dépenses sont constituées des dépenses de pensions, de soins et d'hospitalisation et des dépenses de fonctionnement.

Sur une prévision de 97 100 millions de francs CFA, les dépenses de pensions exécutées s'établissent à 87 639 millions soit un taux d'exécution de 90,3%.

Pour les dépenses de soins, d'hospitalisations et d'évacuation sanitaire des pensionnés, le niveau d'exécution ressort à 1 895 millions sur une prévision de 2 500 millions soit un taux d'exécution de 75,8% contre 79,1% en 2024.

Quant aux dépenses de fonctionnement, elles restent relativement faibles (367 millions de francs CFA) comme en 2024 où elles étaient de 330 millions de francs CFA. Par rapport aux prévisions de 1000 millions de francs elles représentent 36,7% et en baisse par rapport au niveau atteint en 2024.

Tableau 6: Exécution des dépenses du FNRB au 31 décembre 2025

| Nature des dépenses | En millions de francs CFA | | | | | | | |
|---|---------------------------|---------------|--------------|----------------|---------------|--------------|--------------|------------------|
| | 2024 | | | 2025 | | | ECARTS (b-a) | |
| | Prév annuelle | Réal (a) | Taux | Prév annuelle | Réal (b) | Taux | Valeur | Taux d'accroiss. |
| Autres transferts courants | 99 300 | 89 262 | 89,9% | 99 600 | 89 534 | 89,9% | 272 | 0,3% |
| Dépenses de pensions | 96 800 | 87 284 | 90,2% | 97 100 | 87 639 | 90,3% | 355 | 0,4% |
| Soins et hospitalisation des pensionnés | 2 500 | 1 978 | 79,1% | 2 500 | 1 895 | 75,8% | - 83 | -4,2% |
| Fonctionnement | 1 000 | 330 | 33,0% | 1 000 | 367 | 36,7% | 37 | 11,2% |
| Total | 100 300 | 89 592 | 89,3% | 100 600 | 89 901 | 89,4% | 309 | 0,3% |

Source: DPRV, sur la base des données du SIGFIP

2.2.3. Solde budgétaire

La baisse des recettes de 2 543 millions de FCFA est due à la suppression des validations des services contractuels du fait de la mise en œuvre de la coordination entre la CNSS et le FNRB, faisant passer les recettes de validations des services de 4 046 millions francs CFA à 2 674 millions francs CFA soit une baisse de 1 372 millions de francs. Il est important de noter aussi la perte de recettes engendrée par les départs à la retraite au cours de l'année 2025 d'un effectif de 1 504 agents dont 701 agents contractuels de l'Etat et 803 fonctionnaires d'Etat.

Quant à la hausse des dépenses, elle pourrait s'expliquer par une hausse conjoncturelle en lien avec la régularisation (ou glissement) de certaines situations de retraite de 2024 sur 2025. Cette situation résulte principalement de l'accroissement de l'effectif des pensionnés en paiement qui est passé de 47 725 en 2024 à 51 171 en 2025 soit une hausse de 3 446 pensionnés due à la réintégration en 2025, de certains pensionnés non présentés en 2024 et ayant régularisé leur situation (preuve de vie), entraînant ainsi une augmentation des dépenses de pensions en 2025.

Le solde budgétaire de la gestion 2025 s'élève à -30 896 millions de francs CFA traduisant une faible couverture des dépenses par les recettes. En glissement annuel, ce solde est en baisse de 2 852 millions de FCFA traduisant une hausse du déficit, due aux effets cumulés d'une baisse du niveau de recouvrement des recettes de 2 543 millions de FCFA cumulée avec une hausse des dépenses de 309 millions de FCFA.

Tableau 7: Solde budgétaire au 31 décembre 2025

| Eléments | En millions de francs CFA | | | | | | | |
|-------------------------|---------------------------|-----------------|--------------|-----------------|-----------------|--------------|--------------|------------------|
| | 2024 | | | 2025 | | | ECARTS (b-a) | |
| | Prév annuelle | Réal (a) | Taux | Prév annuelle | Réal (b) | Taux | Valeur | Taux d'accroiss. |
| Recettes totales | 58 580 | 61 548 | 105,1% | 59 166 | 59 005 | 99,7% | -2543 | -4,1% |
| Dépenses totales | 100 300 | 89 592 | 89,3% | 100 600 | 89 901 | 89,4% | 309 | 0,3% |
| Solde budgétaire | - 41 720 | - 28 044 | 67,2% | - 41 434 | - 30 896 | 74,6% | -2852 | 10,2% |

Source: DPRV, sur la base des données fournies par la DGTCP et le SIGFIP

2.2.4. Solde budgétaire corrigé des effets financiers des mesures à caractère social du FNRB

L'analyse du solde financier réel du FNRB nécessite de prendre en compte les éléments de dépenses réellement imputables au FNRB.

En effet, certaines charges imputées au budget du FNRB impactent l'équilibre financier du FNRB parce que n'étant pas couvertes par des cotisations spécifiques. Ces charges à caractère social, nécessitent un retraitement. Il s'agit notamment de :

- Les bonifications ;
- Les frais de soins de santé ;
- La revalorisation des pensions.

Les bonifications sont des avantages accordés par la loi qui augmentent la pension du retraité. La contrepartie de ces bonifications est généralement supportée par l'Etat. Elles représentent 9,07% des dépenses de pension selon les résultats de l'audit actuariel en cours. Il existe plusieurs types de bonifications, notamment : la bonification pour enfant, pour distinction honorifique, la bonification d'un cinquième (1/5) du temps de service effectif pour le personnel des forces armées béninoises, la bonification pour campagne (simple et double), la bonification pour la durée du service patriotique et militaire, la bonification pour service pour les magistrats, médecins.

Les dépenses de soins de santé, elles, se chiffrent à 1895 millions de francs CFA et ne disposent d'aucune contrepartie directe en cotisations. Quant aux dépenses liées à la revalorisation des pensions, elles concernent les rappels liés à la revalorisation au titre de l'année 2016, payés aux enseignants de la maternelle, du primaire et du secondaire général, technique et de la formation professionnelle. A ce titre, 9 902 enseignants ont été payés pour un montant de 1 009 569 622 francs CFA.

Ainsi, d'un solde budgétaire initial de -30 896 millions de FCFA, le retraitement des charges à caractère social nous ramène à un solde de -18 810 millions de FCFA.

Tableau 8 : Calcul du solde budgétaire corrigé des dépenses à caractère social du FNRB

| Rubriques | Montant (en millions de francs CFA) | % |
|---|-------------------------------------|-----|
| Ressources du FNRB hors subvention | 59 005 | |
| Frais de fonctionnement | 367 | |
| Ressources affectées aux prestations | 58 638 | |
| Allocation familiale | 542 | |
| Solde ressources après Allocation familiale | 58 096 | |
| Prestations à couvrir | 88 992 | |
| Prestations non couvertes (déficit) | 30 896 | |
| dont Frais de soins non couverts | 1 895 | 6% |
| | | |
| dont pensions non couvertes | 29 001 | 94% |
| pension titulaire | 16 144 | 56% |
| pension de réversion | 2 666 | 9% |
| pension bonifiée | 9 182 | 32% |
| revalorisation | 1 009 | 3% |
| Solde budgétaire à corriger | -30 896 | |

| | | |
|---|----------------|------------|
| Total des charges à déduire | 12 086 | 39% |
| Solde budgétaire corrigé | -18 810 | 61% |
| Source: DPRV, sur la base des données d'exécution du budget du FNRB et des résultats de simulation | | |

3. PREVISIONS DE 2026

3.1 Recettes

Les prévisions de recettes du FNRB au titre de la loi de finances, gestion 2026 s'établissent à 60 645 millions de FCFA. Cette prévision de recettes est composée de 39 302 millions de FCFA pour la contribution de l'employeur (Etat en majorité), 18 495 millions de FCFA représentant la part ouvrière et 2 847 millions de FCFA au titre de la validation des services.

Comparée aux réalisations de l'année 2025 qui se situent à 58 386 millions de FCFA, la prévision de l'année de 60 645 millions, en hausse de 2 259 millions se révèle prudente et cohérente avec la progression des recettes observées ces dernières années et les prévisions de départ et de recrutement de nouveaux agents.

3.2 Dépenses

Les prévisions de dépenses sont estimées à 90 600 millions de francs de FCFA constituées des dépenses de pensions pour 86 600 millions (95,6%), des dépenses de soins, d'hospitalisation et d'évacuation des pensionnés pour 3 000 millions de francs (3,3%), du fonctionnement pour 1 000 millions (1%) des prévisions.

Ces prévisions de dépenses sont en lien avec les activités inscrites au Plan de travail annuel 2026 du FNRB notamment :

- La poursuite du paiement partiel des rappels issus de la revalorisation pour les enseignants et l'amorce du paiement en faveur des autres corps concernés de l'administration ;
- La dématérialisation des procédures et l'archivage numérique des dossiers ;
- Le paiement des pensions et la prise en charge des frais de soins, d'hospitalisation et d'évacuation sanitaire des pensionnés ;
- La réalisation du contrôle employeur et l'appui des délégations de la Direction générale du Budget pour le traitement des dossiers de pension.

Toutes ces activités seront exécutées à travers trois (3) actions décrites dans la présentation du programme « Assurance retraites des agents de l'Etat ». Lesdites actions se présentent comme suit : i) action 1 « Administration du FNRB », ii) action 2 « Pension de retraites et d'invalidité », iii) action 3 « Couverture sanitaire des retraités ».

4. PERSPECTIVES 2026 – 2028

4.1. Perspectives financières 2026-2028

Les perspectives financières demeurent relativement favorables, bien que le déficit du régime persiste sur la période.

Tableau 9: Perspectives financières 2026-2028

| | En millions de francs CFA | | |
|---|---------------------------|----------------|----------------|
| | 2026 | 2027 | 2028 |
| RECETTES | 60 645 | 62 161 | 63 175 |
| Retenues | 57 808 | 59 253 | 60 194 |
| Validation des services | 2 837 | 2 908 | 2 981 |
| DEPENSES | 90 600 | 90 800 | 92 100 |
| Autres transferts courants | 89 600 | 89 900 | 91 200 |
| Dépenses de pensions | 86 600 | 86 900 | 88 200 |
| Soins et hospitalisation des pensionnés | 3 000 | 3 000 | 3 000 |
| Fonctionnement FNRB | 1 000 | 900 | 900 |
| SOLDE BUDGETAIRE | -29 955 | -28 639 | -28 925 |

Source: Budget FNRB 2026 et prévisions DPRV

Sur la période 2026-2028, l'évolution des recettes et des dépenses permet de prévoir une réduction progressive du déficit passant de 29 955 millions de FCFA en 2026 à 28 639 millions de FCFA en 2027 puis 28 925 millions en 2028.

Les perspectives de réforme sont les suivantes :

- la réforme du code des pensions ;
- la consolidation du mécanisme de coordination par la mise en œuvre effective de la mesure de paiement unique de la pension par l'organisme d'instruction, conformément aux dispositions du décret n°2021-341 du 24 novembre 2021 portant règles de coordination des régimes de retraite de la CNSS et du FNRB ;
- la refonte du SICOPE via l'exploitation du SIGRHP (Système Intégré de Gestion des Ressources Humaines et de la Paie).

Conclusion

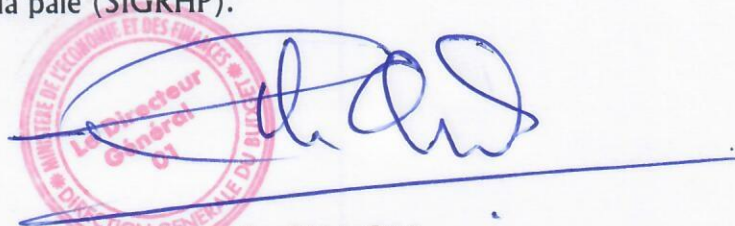
Les résultats de l'exécution du budget du Fonds national des Retraites du Bénin traduisent de façon chiffrée la contribution du sous-secteur de l'assurance contributive aux objectifs du Gouvernement en matière de protection sociale des agents de l'État.

Par ailleurs, d'importantes dépenses sociales ont été faites en faveur des retraités et de leurs ayants cause dont le paiement à bonne date des pensions et des rappels dus. En particulier, l'année 2025 a été marquée par la poursuite des rappels issus de la revalorisation au profit du personnel enseignant, démarrée depuis juin 2024 dont le montant payé au titre de l'année 2025 s'élève à 1 009 569 622 pour un effectif de 9 902 enseignants.

Ainsi, les résultats de l'exécution du budget du FNRB à fin décembre 2025, sont jugés satisfaisants aussi bien dans la mobilisation des ressources que dans leur utilisation pour la mise en œuvre des politiques publiques en dépit de la situation socio-économique difficile qui a prévalu tout au long de l'année. Cela montre l'attachement du Gouvernement au secteur de la protection sociale et de sa volonté à satisfaire les pensionnés.

L'année 2025 a été aussi marquée par le renforcement du mécanisme de la coordination des régimes de retraite de la Caisse nationale de Sécurité sociale (CNSS) qui a abouti au paiement unique de la pension en coordination pour compter du mois de mars 2026, et dont le but est d'éviter le fractionnement des pensions en coordination.

Enfin, les activités programmées au titre de l'année 2026 visent à maintenir la performance enregistrée en matière de mobilisation des ressources et d'amélioration de la consommation des crédits de fonctionnement. Elles incluent également, la relecture du code des pensions, la poursuite de la dématérialisation des procédures, le renforcement de l'information à l'intention des pensionnés et la mise en exploitation effective du nouveau Système intégré de gestion des ressources humaines et de la paie (SIGRHP).



A blue ink signature is written over a red circular stamp. The stamp contains the text 'MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES' and 'Directeur Général'.

Rodrigue S. CHAOU
Directeur général du Budget

9 6